|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/652** | le 20 décembre 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travauxde la Commission d'études 5 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)****– Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de quatre projets de Recommandation UIT-R révisée** **– Proposition de suppression de quatre Recommandations UIT-R** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue du 2 au 3 décembre 2013, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté les textes d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de quatre projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe 1 de la présente lettre. Par ailleurs, la Commission d'études a proposé la suppression de quatre Recommandations dont la liste est donnée dans l'Annexe 2.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.1 de la Résolution UIT-R 1-6, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 20 février 2014, s'ils acceptent ou non les propositions ci-dessus.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la/les Recommandation(s) approuvée(s) sera/seront publiée(s) dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy
Directeur

**Annexes**:–Titres et résumés des projets de Recommandation

 – Recommandations UIT-R dont la suppression est proposée

**Documents:** Documents 5/BL/6 à 5/BL/10

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<http://www.itu.int/rec/R-REC-M/fr> ou <http://www.itu.int/rec/R-REC-F/fr>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par
la Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RAD.ALTIM] Doc. 5/BL/6

Caractéristiques techniques et opérationnelles des radioaltimètres utilisant la bande de fréquences 4 200-4 400 MHz et critères de protection
applicables à ces radioaltimètres

Cette Recommandation décrit les caractéristiques techniques et opérationnelles ainsi que les critères de protection applicables aux radioaltimètres utilisés dans le service de radionavigation aéronautique.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.557-4 Doc. 5/BL/7

Objectif de disponibilité d'un circuit fictif de référence et d'un conduit
numérique fictif de référence pour les faisceaux hertziens

Dans cette révision, il s'agit essentiellement d'ajouter la partie relative au domaine d'application qui précise les conditions d'application et de supprimer le texte se rapportant aux systèmes analogiques.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2012-0 Doc. 5/BL/8

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)

Cette révision vise à mettre à jour les techniques spécifiées pour la composante de Terre des IMT évoluées. Il s'agit essentiellement d'ajouter dans les Annexes des fonctionnalités améliorées pour les deux technologies d'interface radioélectrique et de modifier, en conséquence, les paragraphes de présentation générale ainsi que les spécifications mondiales de base. Les références relatives à la transposition ont également été mises à jour.

Une note de bas de page a également été ajoutée dans l'Introduction afin de préciser le lien entre la Recommandation UIT-R M.1457 et la Recommandation UIT-R M.2012. Par ailleurs, un *notant* *b)* ayant trait aux résultats de l'évaluation sur les technologies d'interface radioélectrique révisées a été ajouté.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1580-4 Doc. 5/BL/9

Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000

Cette révision vise à mettre à jour et harmoniser les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base et les interfaces radioélectriques de Terre des technologies IMT-2000. Les principales modifications sont les suivantes:

• Diverses annexes ont été mises à jour, sur la base des contributions soumises par les organisations extérieures concernées. 3GPP a fourni des éléments d'information pour les Annexes 1 et 3; TIA et 3GPP2 pour l'Annexe 2; et ATIS pour l'Annexe 4.

• Dans le cadre de cette révision, on a également apporté des modifications/adjonctions aux NOTES associées aux différentes technologies d'interface radioélectrique.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1581-4 Doc. 5/BL/10

Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000

Cette modification vise à mettre à jour et à harmoniser les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles et les interfaces radioélectriques de Terre des technologies IMT-2000. Les principales modifications sont les suivantes:

• Diverses annexes ont été mises à jour, sur la base des contributions soumises par les organisations extérieures concernées. 3GPP a fourni des éléments d'information pour les Annexes 1 et 3; TIA et 3GPP2 pour l'Annexe 2; et ATIS pour l'Annexe 4.

• Dans le cadre de cette révision, on a également apporté des modifications/adjonctions aux NOTES associées aux différentes technologies d'interface radioélectrique.

Annexe 2

Recommandations UIT-R dont la suppression est proposée

|  |  |
| --- | --- |
| Recommandation UIT-R | Titre |
| SF.356-4 (1997) | Valeurs maximales admissibles des brouillages dus aux faisceaux hertziens à visibilité directe dans une voie téléphonique d'un système du service fixe par satellite utilisant la modulation de fréquence, ces systèmes utilisant en partage les mêmes bandes de fréquences |
| SF.357-4 (1997) | Valeurs maximales admissibles des brouillages dans une voie téléphonique d'un faisceau hertzien analogique à modulation angulaire, partageant la même bande de fréquences que des systèmes du service fixe par satellite |
| M.1740 (2006) | Guide à utiliser pour appliquer les textes de l'UIT-R se rapportant au service d'amateur et au service d'amateur par satellite |
| M.1222 (1997) | Transmission de messages de données sur des canaux radioélectriques mobiles terrestres privés et utilisés en partage |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_